

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2015

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le dix-sept février à 18 heures 30,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date de convocation : 11 février 2015

Présents: M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. RAGOT Sylvain, M. GABORIAU Jacques, M. THOMAS Alain, Mme GROUX Gisèle, Mme TALBERT Maria, Mme DE SAINT SALVY Marie-Christine, M. DESVAGES André, Mme MOREL Sylvie, M. ALAPHILIPPE Laurent.

Absents représentés : M. MACE David (donne pouvoir à M. POULLE Guy), M. MULTEAU Gérard (donne pouvoir à Mme TALBERT Maria), M. GABORIT Frédéric (donne pouvoir à M. RAGOT Sylvain), Mme GUERIN Laurence (donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

La séance est enregistrée.

Secrétaire de séance : M. THOMAS Alain se présente et est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2015
2. Election d'un membre titulaire de remplacement au CCAS
3. Election d'un représentant à la Commission Culture de la Communauté de Communes Gâtines Choisille
4. Approbation du compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2014
5. Approbation du compte administratif 2014
6. Affectation des résultats de l'exercice 2014
7. Vote des subventions aux associations pour l'année 2015
8. Vote des taux d'imposition pour l'année 2015
9. Vote de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2015
10. Vote du Budget Primitif 2015
11. Informations du Maire

N° 2015-11. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2015

Monsieur le Maire soumet au vote le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2015.

Une observation est faite par Monsieur ALAPHILLIPE sur une erreur commise au niveau de l'élection du comité consultatif relatif au PLU.

Il est pris note de cette erreur qui sera corrigée.

Après délibération, le Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2015 est adopté à l'unanimité (15 voix pour).

ELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE AU CCAS SUITE A LA DEMISSION D'UNE CONSEILLERE

Suite à la démission de Mme Dorothée BOUT, il convient d'élire un nouveau membre titulaire au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Monsieur ALAPHILIPPE porte à l'attention de l'assemblée délibérante qu'il faut procéder à une élection complète des membres du CCAS. En effet, la règle est la suivante :

- Le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal de la liste qui a obtenu ce siège ; il est choisi dans l'ordre de présentation de la liste.
- Lorsque la liste ne comporte plus de noms, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.
- S'il ne reste plus de candidat sur aucune des listes, il est alors procédé à une nouvelle élection au sein du conseil municipal dans un délai de 2 mois.

Monsieur le Maire retire cette délibération de l'ordre du jour.

N°2015-12. ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION CULTURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINES CHOISILLE

Suite à la démission de Mme Dorothée BOUT et à son remplacement par M. Gérard MULTEAU au sein du Conseil Municipal, il est nécessaire d'élire un nouveau représentant pour siéger la Commission Culture de la Communauté de Communes Gâtines Choissille.

Monsieur le Maire propose de voter au scrutin public (vote à main levée) la désignation de ce représentant, ce qui est accepté à l'unanimité (15 voix pour).

Monsieur Gérard MULTEAU se propose comme candidat au sein de cette commission et élu à l'unanimité (15 voix pour).

N°2015-13. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2014

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2014.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes - Titres émis	716 053,86 €	432 753,08 €
Dépenses - Mandats émis	614 498,19 €	119 878,12 €
Résultat de l'exercice	101 555,67 €	312 874,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix pour) :

- d'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2014.
- de déclarer que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N°2015-14. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Vu les articles L. 2121-14, L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Chap.	DEPENSES	Emis	RAR	Chap.	RECETTES	Emis	RAR
011	Charges à caractère général	161 498,26		013	Atténuations de charges	27 792,13	
012	Charges de personnel	321 950,20		70	Produits des services	66 267,50	
014	Atténuations de produits	36 594,38		73	Impôts et taxes	335 782,00	
65	Autres charges	82 150,49		74	Dotations, subventions et particip°	271 892,08	
66	Charges financières	11 672,73		75	Autres produits	4 015,00	
67	Charges exceptionnelles	21,53		77	Produits exceptionnels	10 305,15	
042	Opérations d'ordre entre section	610,60					
TOTAUX		614 498,19		TOTAUX		716 053, 86	
SECTION D'INVESTISSEMENT							
	DEPENSES	Emis	RAR	Chap.	RECETTES	Emis	RAR
	Opérations						
n°196	PLU	720,00	25 200,00	13	Subventions d'investissement	7 535,60	
n°213	Voirie/ VRD Equipements 2011	12 167,79		10	Dotations, fonds divers et réserves	424 606,88	
n°221	Matériels Techniques	879,80					
n°226	Bâtiments scolaires	6 920,67					
n°227	Voirie/ VRD 2012	39 853,05					
n°228	Voirie VRD 2013	0,00					
n°229	Matériels divers	9 372,32					
Chap.	Hors opérations						
20	Immobilisations incorporelles	0,00					
21	immobilisations corporelles	0,00					
016	Remboursement d'emprunt	45 830,75					
041	Opérations patrimoniales	0,00		041	Opérations patrimoniales	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00		040	opérations d'ordre entre section	610,60	
TOTAUX		119 878, 12	25 878, 47	TOTAUX		432 753, 08	

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Le conseil municipal élit son Président.

Messieurs Sylvain RAGOT et Laurent ALAPHILIPPE se présentent.

Par 10 voix pour, 3 voix contre et 0 abstentions, M. Sylvain RAGOT est élu Président et soumet au vote le compte administratif 2014.

Considérant que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion du receveur municipal,

Considérant que le Maire, ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Sylvain RAGOT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour, le Maire étant sorti et ayant un pouvoir), décide d'approuver le compte administratif 2014.

N°2015-15. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

Section de fonctionnement

Recettes	716 053, 86 €
Dépenses	<u>614 498, 19 €</u>
Résultat de fonctionnement	101 555, 67 €
Excédent de fonctionnement 2013 reporté :	195 498,21 €

Résultat global de fonctionnement 297 053, 88 €

Section d'investissement

Recettes 432 753, 08 €
Dépenses 119 878,12 €
Résultat d'investissement 312 874, 96 €
Déficit d'investissement 2013 reporté : - 322 032, 62 €

Résultat cumulé d'investissement : - 9 157, 66 €
Restes à réaliser en dépenses : 25 859, 47 €

Résultat global d'investissement 2014 : -35 017, 13 €

Constatant qu'en section de fonctionnement, le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur, un excédent de fonctionnement de 262 036, 75 €,

Constatant qu'en section d'investissement, le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur et des restes à réaliser, un déficit d'investissement de 9 157, 66 €,

Après avoir entendu le compte administratif 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix pour), affecte le résultat de l'année 2014 comme suit :

- Article 1068 (recettes I) - Excédent de fonctionnement capitalisé 35 017, 13 €
- Chapitre 002 (recettes F) - Résultat de fonctionnement reporté 262 036, 75 €
- Chapitre 001 (dépenses I) - Solde d'exécution section d'investissement reporté - 9 157,66 €

N°2015-16.VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2015

La volonté municipale est de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation de la commune.

Monsieur le Maire vous propose donc d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2015 :

ASSOCIATIONS	Voté en 2014	Proposé pour 2015	Précisions	Vote
Jasmin d'Orient	120	160		Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 6
Boîte à Livres	400	200		Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 7
Yakadanc'ernelles	460	480	Organisation d'une soirée à la salle des 4 vents pour tous les cerellois (prix de location de la salle)	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 M. RAGOT et son pouvoir se retirent)
Grandir à Cerelles	1 000	1 200	Valeur de base du spectacle de fin d'année 2014	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 (Mme MOREL se retire)
Prévention Routière	150	150		Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Association Départementale des Anciens Combattants	190	210		Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Rencontres et loisirs	2 000	2 160		Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
TOTAL	4 320	4 560		TOTAL VOTE : 4360
ECOLES	Voté en 2014	Proposé en 2015		Vote
Piscine Ecole	1 650	1 650		Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Classe de neige	0	1 320	<i>Réglé deux fois 1 320 euros en 2015, le solde en 2016 selon le nombre d'enfants partants soit 2 640 au total environ</i>	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2
Ecoles	1 950	1 650	<i>330 € par classe pour les différentes sorties scolaires</i>	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1
TOTAL	3 600	4 620		TOTAL VOTE : 4620
AUTRES PARTICIPATIONS	Voté en 2014	Proposé pour 2015		Vote
Centre de Formation des Apprentis + MFR	585	630	<i>70 € x 9 élèves</i>	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Collège de Neuillé Pont Pierre	354	0		
TOTAL	939	630		TOTAL VOTE : 630
TOTAL GÉNÉRAL	8 859	9 810		TOTAL GENERAL VOTE : 9610

N°2015-17. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2015

Il convient de déterminer les taux d'impositions locaux pour l'exercice 2015. Il est proposé au Conseil municipal de ne pas les augmenter par rapport à l'année 2014 et de les reconduire à l'identique.

Taxes	Bases imposition prévisionnelle 2014	Taux actuels	Produit attendu
Habitation	116 800	12.73	148 686
Foncière bâtie	702 400	19.06	133 877
Foncière non bâtie	35 000	48.91	17 119
TOTAL			299 682

Après proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix pour) de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2014 et de les reconduire à l'identique pour l'année 2015, à savoir :

- Habitation : 12,73%
- Foncière bâtie : 19,06%
- Foncière non bâtie : 48,91%

N°2015-18. VOTE DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Il est proposé au Conseil Municipal de verser au Centre Communal d'Action Sociale, pour l'année 2015, une subvention de 3 000 euros.

Cette somme sera inscrite au compte 65737 du budget Primitif de la commune et au compte 7474 du budget du CCAS.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité (15 voix pour).

N°2015-19. VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2015

Le budget 2015 s'équilibre en Dépenses et en Recettes pour un montant de 1 226 000 € :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
CHAP.	DEPENSES		CHAP.	RECETTES	
011	Charges à caractère général	197 800	002	Résultats reportés	262 036,75
012	Charges de personnels et frais assimilés	341 700	013	Atténuations de charges	35 000
014	Atténuation de produits	239 955	70	Produits services, domaine et ventes diverses	64 850
022	Dépenses imprévues	7 981,59	73	Impôts et taxes	351 063,25
65	Autre charges de gestion courante	90 000	74	Dotations, subventions et participations	297 050
66	Charges financières	10 128,81	75	Autres produits de gestion courante	4 000
67	Charges exceptionnelles	500	77	Produits exceptionnels	500
023	Virement à la section d'investissement	125 650			
042	Opération d'ordre de transfert entre section	784,60			
TOTAUX		1 014 500	TOTAUX		1 014 500
SECTION D'INVESTISSEMENT					
CHAP.	DEPENSES		CHAP.	RECETTES	
	Opérations		010	Dotations, Fonds divers et réserves	56 990,40
N°196	PLU	8 500	021	Virement de la section de fonctionnement	125 650
N°221	Matériels techniques	4 000	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 416,52
N°226	Bâtiments scolaires	4 000	013	Subventions d'investissement reçues	28 075
N°229	Matériels divers	5 000			
N°232	Cimetière	15 000			
N°233	City Stade	48 000			
N°234	Eaux pluviales	18 000			
N°235	Conception site Internet commune	1 500			
N°236	Eclairage public	20 000			
N°237	Déplacement agence postale	1 000			
N°238	Equipement salle Cercilla	500			
	Hors opérations				
001	Solde de la section investissement reporté	9 157,66			
016	Emprunt et dettes assimilés	38 248,11			
020	Dépenses imprévues	12 734,76			
	Reste à Réaliser (RAR) 2014				
N°196	PLU	25 200			
N°226	Bâtiments scolaires	659,47			
TOTAUX		211 500	TOTAUX		211 500

En application de l'article L2312-1 du CGCT, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix pour), approuve le budget 2015.

La séance est levée à 21 heures.

Fait à Cerelles, le 18 février 2015

Certifié conforme,

Le Maire,
Guy POULLE